



Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	9
Absents	6
Pouvoirs	3
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
04 août 2022

Date d'affichage
04 août 2022

Avis 2022_27

Conventions antenne
relais Hivory et
Syscom

Envoyé en préfecture le 05/09/2022

Reçu en préfecture le 05/09/2022

Affiché le

ID : 073-217300568-20220829-DELIB272022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AOUT 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

Étaient présents : Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON, Martine BEGET, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Marc DRIVET, Pierre Marie GAURY, Sophie GOMMET, Christine VINCENT, Jacques VROMANT

Pouvoirs : Loïc BELINGHERI qui a donné pouvoir à Michel ARDOUVIN, Jean-Claude DIJOURD qui a donné pouvoir à Christine VINCENT, Clovis GODINOT qui a donné pouvoir à Jean-Marc DRIVET

Absents excusés : Loïc BELINGHERI, Jean-Claude DIJOURD, Frédéric DUQUESNEL, Cécile GAVARD, Clovis GODINOT, Chantal RYON

Secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est nommé secrétaire de séance

Michel ARDOUVIN présente les échanges et accords de ces derniers mois avec ces 2 structures pour finaliser nos accords pluriannuels de ces Tower Co.

Une première structure, HIVORY, qui supporte l'opérateur SFR et très prochainement l'opérateur FREE.

La redevance actuelle, période 2021 pour cette structure est de 3 849.93 €ttc.

Le nouveau loyer sera de 6 000 €ttc avec l'intégration de l'opérateur de Free.

HIVORY, versera à dates signatures et renouvellements de contrat, un droit d'entrée de 15 000 €ttc au global pour SFR & FREE.

Une deuxième structure, Syscom, qui héberge l'opérateur ORANGE.

La redevance annuelle, période 2021 est de 4388.38 €ttc.

Le nouveau loyer sera de 5 000 €ttc à signature du contrat.

Globalement, au plus tard au 01/02/2024, nous augmenterons notre redevance annuelle d'environ 2 700 €, avec une indexation annuelle basée sur l'indice INSEE (ILAT/ILC).

A ce jour, les échéances contractuelles de ces 2 prestataires sont différentes. L'ensemble des élus souhaite que nous arrivions à terme à réaligner la durée de ces 2 contrats. Bien que des échanges aient été entrepris avec ces structures sur ces points, nous devons réactiver ce point avec nos contacts pour un renouvellement qui nous permettra de se recalculer au 01/02/2036.

Par la suite, on reprendrait un renouvellement de 6 ans tacite.

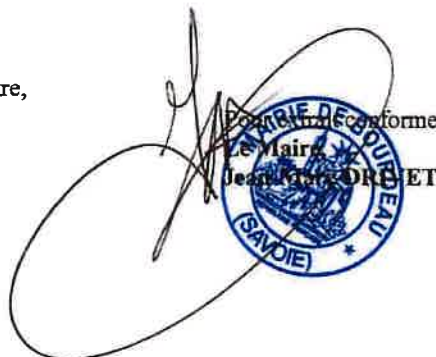
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **EMET** un avis favorable pour la finalisation des accords pluriannuels de ces Tower Co sous condition d'un premier renouvellement de Syscom avec une date butoir au plus tard le 01/02/2036.

➤ **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance.

Suivent les signatures au registre,


 Le Maire
 Jean-Marc DRIVET
 (SAVOIE)